



MIGRATION, COVID-19 ET UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités des travailleurs et travailleuses migrant.e.s qui existent depuis des décennies, tout en nous donnant l'occasion de réfléchir à ce qui doit changer pour que nous puissions construire mieux vers l'avenir. Par le biais d'une série de webinaires et de consultations en ligne, la société civile mondiale s'est réunie afin d'identifier des solutions aux problèmes liés à la migration qui soient orientées vers l'action, innovantes, fondées sur les droits et ancrées dans les ODD¹. Vous trouverez ci-dessous les principaux domaines ciblés qui ont été mis en avant et qui nécessitent une attention fervente dans un monde vivant avec et au-delà de la pandémie:

REMÉDIER AU DÉFICIT DE TRAVAI DÉCENT

Pour combler le déficit de travail décent, il est nécessaire de s'attaquer aux obstacles sous-jacents et structurels qui le maintiennent. La migration temporaire de la main-d'œuvre est un système défectueux qui exploite et prive les travailleurs et les travailleuses migrant.e.s de leur autonomie, les pays de destination (PdD) acquérant la plupart des bénéfices de l'emploi des migrant.e.s. Les États devraient mettre en place des voies de régularisation et/ou de citoyenneté pour les travailleurs et les travailleuses essentiel.le.s qui ont contribué de manière significative à assurer la continuité de certains secteurs de l'économie pendant la pandémie. En outre, les États devraient mettre en œuvre une protection sociale universelle qui servirait de couverture de sécurité pour les travailleurs et les travailleuses migrant.e.s et leurs familles.

LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Le Pacte mondial sur les migrations (PMM)², malgré ses 23 objectifs et son appel à une approche de la société et des gouvernements dans leur ensemble, n'est pas juridiquement contraignant pour les États membres des Nations Unies. La mise en œuvre des objectifs du PMM ne suffit pas à remédier aux déficits de travail décent et aux problèmes systémiques liés au travail, tels que les coûts de recrutement élevés, le vol de salaire et le manque d'accès aux services pour les migrant.e.s dans les pays d'origine. Nous avons besoin d'un nouveau contrat social. Nous vivons des temps extraordinaires et il ne sera pas possible pour les parties prenantes de résoudre ces problèmes par des moyens normaux. Le nouveau contrat social devrait impliquer toutes les parties prenantes, y compris la société civile et les organisations de migrant.e.s, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de migration.

ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

L'accès à la justice pour les travailleurs et les travailleuses migrant.e.s en ce qui concerne leurs droits en matière de travail ne devrait pas être lié à leur statut migratoire. Les États devraient supprimer les obstacles qui empêchent les migrant.e.s de porter plainte, en particulier ceux et celles qui bénéficient d'un visa temporaire, afin de prévenir l'exploitation telle que le vol de salaire ou d'autres formes d'abus de la part des employeurs et employeuses. Si nous voulons construire mieux vers l'avenir, tous les travailleurs et toutes les travailleuses, quel que soit leur statut, doivent bénéficier du droit du travail et des protections.

LE POUVOIR DE S'ORGANISER COLLECTIVEMENT

La pandémie a mis en évidence les liens qui existent dans notre société, la façon dont les uns affectent les autres. Par conséquent, les États ne devraient laisser personne de côté, en particulier les migrant.e.s, dans leur course à l'immunité collective et au rétablissement. C'est en démantelant la discrimination et en promouvant l'inclusion juste que nous prendrons conscience de notre pouvoir collectif et pas seulement de celui des certain.e.s ou des privilégié.e.s.

Les États devraient également tirer les leçons des bonnes pratiques et des erreurs des autres et respecter leurs engagements internationaux en matière de droits de l'homme, de solidarité, de paix et de développement. Ce faisant, les États peuvent commencer par considérer les migrant.e.s comme une partie de la solution plutôt que comme un boulet, en respectant les droits des migrant.e.s, y compris leur droit de s'organiser, leur liberté de former des associations et de participer à des actions collectives dans leur intérêt mutuel.

VERS L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

La triste réalité n'est pas seulement le déséquilibre entre les sexes, mais aussi l'injustice, car la pandémie a rendu les femmes plus vulnérables à la violence, aux abus et à l'exploitation³. Les femmes, qui sont souvent déjà moins bien payées que les travailleurs masculins, sont obligées de jongler entre leur emploi et les tâches ménagères, les soins ou le travail non rémunéré⁴. De nombreuses femmes migrantes travaillent dans le secteur informel ou occupent des emplois peu qualifiés qui ne sont pas protégés par le droit du travail. La violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains et les obstacles à la mobilité des femmes sur le marché du travail restent également des problèmes majeurs. Même le rétablissement est un chemin sinueux pour les femmes, car l'OIT prévoit que moins de migrantes seront réemployées après le COVID⁵. Les États ne doivent donc pas se contenter de protéger les femmes, mais surtout leur donner les moyens d'agir en tenant compte de la dimension de genre et en réagissant en conséquence. La construction d'un avenir meilleur devrait se fonder sur les droits et la justice plutôt que sur des systèmes défectueux qui se sont nourris de la main-d'œuvre bon marché et ont exploité les femmes.

¹ [Objectifs de développement durable à l'horizon 2030](#)

² [Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#)

³ [Dévastatrice omniprésente : 1 femme sur 3 dans le monde est victime de violence](#)

⁴ [La croissance mondiale des salaires est la plus faible depuis 2008, alors que les femmes gagnent toujours 20 % de moins que les hommes](#)

⁵ [Moins de femmes que d'hommes retrouveront un emploi pendant la reprise du COVID-19, selon l'OIT](#)